

ARRETE DU MAIRE
Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ;
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant marché à procédure adaptée concernant un contrat de mandat d'études en vue de l'aménagement du cœur de bourg situé à Bretteville l'Orgueilleuse-Thue et Mue ;
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres pour MAPA réunie le 22 mars 2024 et l'avis du conseil municipal rendu lors de sa réunion du 10 avril 2024 ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'offre de l'entreprise la SHEMA est retenue pour assurer un contrat de mandat d'études en vue de l'aménagement du cœur de bourg situé à Bretteville l'Orgueilleuse-Thue et Mue pour un montant de 45 000 € TTC.

Fait à THUE ET MUE, le 22 avril 2024

Le maire,
Michel LAFONT

